



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME (jusqu'à 20h28), ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DC.17.010 - Marché relatif au nettoyage et désherbage mécanique des caniveaux et places publiques d'INGRE, SAINT JEAN DE LA RUELLE et de LA CHAPELLE SAINT MESMIN

Conformément à la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2015 N° DL15-101 et de la convention de groupement relatives au service de nettoyage et de désherbage des caniveaux pour le groupement de commande des mairies de Saint Jean de la Ruelle, Ingré et La Chapelle Saint Mesmin, le coordonnateur du groupement a attribué le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE
SITA CENTRE OUEST

Le marché est passé pour une durée de 1 an à compter du 27 juillet 2016 et pourra être reconduit 3 fois.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017.
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DC-17-010

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T14-27-26.00 (MI205662903)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170413-DC-17-010-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Marché relatif au nettoyage et désherbage mécanique des caniveaux et places publiques d'Ingré, Saint-Martin de la Ruelle et de La Chapelle Saint Mesmin

Date de décision : 13/04/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publicsActe : DC.17.010 -FIN-marche relatif au nettoyage et desherbage mecanique des caniveaux et places publiques ingre, SJR et la chapelle.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/17 à 14:27

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 25/04/17 à 14:27

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 14:53